

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1066

présenté par

M. Poisson, M. Straumann, M. Cinieri, M. Foulon, M. Tian, M. Fromion, M. Vitel,
Mme Louwagie, Mme Schmid, M. Albarello, M. Le Mèner, M. Salen, Mme Le Callennec,
M. Gosselin, M. Breton, M. Solère, M. Decool et M. Censi

ARTICLE 26

Compléter l'alinéa 4 par la phrase suivante :

« Elle comporte également une sensibilisation aux risques d'un usage non raisonné des outils numériques. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Manque de sommeil, nervosité, ultra-sollicitation, zapping, intrusion publicitaire, risque d'addiction sont des effets bien connus de l'abus de supports électroniques. Il convient donc de sensibiliser les élèves dès leur plus jeune âge aux risques d'un usage immodéré des supports électronique et de leur apprendre à en sélectionner les contenus.